

**Compte-rendu**  
**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 18 mars 2022**

Nombre de membres afférent au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 112

Votants : 14

Séance du : 18.03.2022

Convocation du : 10.03.2022

Affichage du : 10.03.2022

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mars, à 18 h 30, le Conseil municipal de VINSOBRES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude SOMAGLINO, Maire

Présents : C. SOMAGLINO, M.C. ROGEZ, R. GLEIZE, D. ROUSSET, E. LIELY, S. CORNUD, C. CALOÏ, M.P. MONIER, O. ROQUE D'ORBCASTEL, C. TORTEL, AM. CORRAND, M. CAMPANA

Pouvoir : P. BOURSAUX à D. ROUSSET, S. BOREL à S. CORNUD

Absent excusé : J. MOUTON

Secrétaire de séance : E. LIELY

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à M. Canovas, Conseiller aux Décideurs Locaux.

Il ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Il propose à l'Assemblée de voter une motion de soutien au peuple ukrainien :



**Motion de soutien au peuple Ukrainien**

Le Conseil Municipal de Vinsobres réuni le vendredi 18 Mars 2022, a décidé de voter une motion de soutien au peuple ukrainien.

Le conseil municipal condamne l'invasion de l'Ukraine, illégale et meurtrière et assure ce pays libre et indépendant, ainsi que tous ses habitants, de son appui, dans ce moment douloureux de son histoire.

Le conseil municipal décide de mettre à la disposition de réfugiés ukrainiens un appartement (gîte municipal) pour 4 personnes, afin d'accueillir une famille.

De son côté, le Conseil Municipal des Jeunes organise, avec l'appui de la municipalité, une manifestation le samedi 27 mars, place de la fontaine pour récolter des dons au profit des réfugiés ukrainiens.

Voté à l'unanimité

**1- Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien – parcelle AS n°405,406, 404**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'office notarial Maître MONTAGARD notaire à Vaison-la-Romaine (84), concernant le bien désigné ci-après appartenant à M. Vincent MARTIN demeurant 56 Route de la Cave 26110 VINSOBRES.

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AS n°405-406-404

Située 56 Route de la cave 26110 Vinsobres

Superficie totale : 00 ha 08 a 22 ca

Prix : 330 000 euros

Acquéreur : M. Joseph DONATI demeurant 61 allée du Nioleu 20166 ALBITRECCIA (Corse du sud)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

**2- Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien – parcelle AL n°11**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'office notarial Maître AUBERT notaire à VALREAS (84), concernant le bien désigné ci-après appartenant à MME LAFONT (épouse NAPOLEON) Francette demeurant 10 Avenue Maréchal FOCH 84600 VALREAS.

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AL 11

Située 76 Route des barris 26110 Vinsobres

Superficie totale : 00 ha 00 a 71 ca

Prix : 63 000 euros

Acquéreur : Mme Marine TONDUSSON demeurant 40 avenue Joseph Maugard 26130 MONTSEGUR SUR LAUZON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

**3- Déclaration d'intention d'aliéner un bien - parcelle AL n°180**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'office notarial Maître JULLIEN ET MARTIN notaires associés à VALENCE (26), concernant le bien désigné ci-après appartenant à M et MME TAVERNA Eric demeurant 41 chemin de la Forêt 69480 POMMIERS.

Références cadastrales de la ou les parcelles : section AL 180

Située 11 Impasse St Jean 26110 Vinsobres

Superficie totale : 00 ha 01 a 00 ca

Prix : 225 000 euros

Acquéreur : Mme Christine EYNARD demeurant 17 Rue du Parc 26000 VALENCE (26)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune sur ce bien.

#### 4- Contrat unique d'insertion, services techniques

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.U.I pour les fonctions d'adjoint technique à temps complet pour une durée de 6 mois.

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire ;
- de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce(s) recrutement(s) et de signer les actes correspondants ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### 5- Vote du compte administratif budget communal 2021

Considérant que Monsieur Claude SOMAGLINO, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Marie-Claude ROGÉZ, 1ère Adjointe, pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
<b>Réalisations de l'exercice</b>		
Section de fonctionnement	1 092 716.45 €	1 248 588.72 €
Section d'investissement	602 006.83 €	863 687.82 €
<b>Report de l'exercice n-1</b>		
Report en section de fonctionnement (002)		352 483.15 €
Report en investissement (001)	430 854.46 €	
<b>Total (réalisations + reports)</b>	<b>2 125 577.74 €</b>	<b>2 464 759.69 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
<b>Résultat cumulé</b>		
Section de fonctionnement	1 092 716.45 €	1 601 071.87 €
Section d'investissement	1 032 861.29 €	863 687.82 €
<b>Total cumulé</b>	<b>2 125 577.74 €</b>	<b>2 464 759.69 €</b>

Résultats d'exécution :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	-430 854.46 €		261 680.99€	-169 173.47 €
Fonctionnement	535 306.61€	182 823.46 €	155 872.27 €	508 355.42 €
Total	104 452.15 €	182 823.46 €	417 553.26 €	339 181.95 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif du budget communal 2021.

#### 6- Approbation du compte de gestion budget communal 2021

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur qui s'établit ainsi:

Résultats d'exécution :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	-430 854.46 €		261 680.99€	-169 173.47 €
Fonctionnement	535 306.61€	182 823.46 €	155 872.27 €	508 355.42 €
Total	104 452.15 €	182 823.46 €	417 553.26 €	339 181.95 €

Considérant que les chiffres du compte de gestion dressé par le Receveur de la collectivité sont identiques à ceux du compte administratif,  
Considérant que le compte de gestion dressé par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de la part de l'ordonnateur,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget communal 2021 dressé par M. le Receveur.

#### 7- Affectation des résultats de clôture budget communal 2021

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :

- 430 854.46 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :  
352 483.15 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent - 001) de la section d'investissement de : 261 680.99€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 155 872.27 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 169 173.47 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- VOTE l'affectation des résultats de la manière suivante :
  - Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 169 173.47 €
  - Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 339 181.95 €

<b>8- Vote des taux des taxes locales 2022</b>
--

Les taux proposés pour 2022 pour la commune sont les suivants :

Taxe foncière (bâti) : 24.51 % (9,00 %+15.51% taux départemental 2020)

Taxe foncière (non bâti) : 58,16 %

Contribution Foncière des Entreprises : 21,17 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour 2022 :

Taxe foncière (bâti) : 24.51 % (9,00 %+15.51% taux départemental 2020)

Taxe foncière (non bâti) : 58,16 %

Contribution Foncière des Entreprises : 21,17 %

<b>9- Vote des subventions aux associations communales 2022</b>
---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE les montants des subventions aux associations pour l'exercice 2022 de la façon

suivante

Association	BP 2021 en €	Proposition 2022 en €	Sens du vote
Abeille vinsobraise	0.00	2000.00	unanimité
ACCA	600.00	700.00	unanimité
ADMR les oliviers	1000.00	1500.00+500.00	unanimité
Amitié et présence	150.00	150.00	unanimité
Assoc. Locale d'urgence	0.00	170.00	unanimité
Bibliothèque	2100.00	2100.00	unanimité
Boules (la longue) *	400.00	0.00	unanimité
CATV	0.00	2000.00	unanimité
Comité des fêtes	0.00	1500.00	unanimité
Contes et rencontres	200.00	200.00	unanimité
Coopérative scolaire	1500.00	3500.00+2400.00	unanimité
Ecole de musique	500.00	1500.00	unanimité
Histoire en partage *	0.00	0.00	unanimité
Hôpital local Nyons (achat véhicule)		500.00	unanimité
La Fanny (la pétanque)	0.00	600.00	unanimité
Le temps de vivre *	100.00	0.00	unanimité
Lou pitchou vinsobrais	0.00	700.00	unanimité
Planning familial	200.00	200.00	unanimité
Union sportive autre provence	0.00	1000.00	unanimité
Voix de fêtes *	0.00	0.00	unanimité
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6750.00</b>	<b>21 220.00</b>	
*les associations n'ont pas besoin de subventions cette année			

- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2022 article 6574

#### 10- Vote du budget primitif communal 2022

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune, exercice 2022, présenté par Monsieur le Maire, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 579 231.00 €	1 241 464.90 €
Reports 002		337 766.10 €
Total section fonctionnement	1 579 231.00 €	1 579 231.00 €
Section d'investissement	677 584.99 €	847 930.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
Reports 001	170 345.01 €	0.00 €
Total section d'investissement	847 930.00 €	847 930.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 427 161.00 €</b>	<b>2 427 161.00 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif de la commune 2022,

Après en avoir délibéré, à 11 voix POUR, 3 voix CONTRE (O ROQUE D'ORBCASTEL, S CORNUD, S BOREL)

APPROUVE :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 579 231.00 €	1 241 464.90 €
Reports 002		337 766.10 €
Total section fonctionnement	1 579 231.00 €	1 579 231.00 €
Section d'investissement	677 584.99 €	847 930.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
Reports 001	170 345.01 €	0.00 €
Total section d'investissement	847 930.00 €	847 930.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 427 161.00 €</b>	<b>2 427 161.00 €</b>

#### 11- Vote du compte administratif, budget eau/assainissement 2021

Considérant que Monsieur Claude SOMAGLINO, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Marie-Claude ROGEZ, 1ère Adjointe pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du service Eau et Assainissement 2021 qui s'établit ainsi:

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes	140 397.00€	151 019.95 €	291 416.95 €
Dépenses	94 484.75 €	143 465.46 €	237 950.21 €
Résultat de l'exercice			
Excédent	45 912.25 €	7 554.49 €	53 466.74 €
Déficit			
Restes à réaliser	179 746.00 €	0.00 €	

Résultats d'exécution :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	110 602.84 €		45 912.25 €	156 515.09 €
Fonctionnement	70 193.08 €	0.00 €	7 554.49 €	77 747.57 €
Total	180 795.92 €	0.00 €	53 466.74 €	234 262.66 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif du budget Eau et Assainissement 2021.

## 12- Approbation du compte de gestion, budget eau/assainissement 2021

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2021 dressé par le Receveur qui s'établit ainsi:

Résultats d'exécution :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	110 602.84 €		45 912.25 €	156 515.09 €
Fonctionnement	70 193.08 €	0.00 €	7 554.49 €	77 747.57 €
Total	180 795.92 €	0.00 €	53 466.74 €	234 262.66 €

Considérant que les chiffres du compte de gestion dressé par le Receveur de la collectivité sont identiques à ceux du compte administratif,

Considérant que le compte de gestion dressé par le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de la part de l'ordonnateur,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget Eau et Assainissement 2021.

## 13- Affectation du résultat de clôture, budget eau/assainissement 2021

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 110 602.84 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :  
70 193.08 €

### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 45 912.25 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 7 554.49 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 179 746.00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 23 230.91€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

• VOTE l'affectation des résultats de la manière suivante :

○ Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 23 230.91 €

○ Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 54 516.66 €

**14- Vote du budget primitif, budget eau/assainissement 2022**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif de l'assainissement 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	196 566.66 €	142 050.00 €
Reports	0.00 €	54 516.66 €
Total section exploitation	196 566.00 €	196 566.66 €
Section d'investissement	255 377.00 €	278 607.91 €
Reste à réaliser	179 746.00 €	0.00 €
Reports	0.00 €	156 515.00 €
Total section investissement	435 123.00 €	435 123.00€
<b>TOTAL</b>	<b>631 689.66 €</b>	<b>631 689.66 €</b>

La séance est levée à 21h00.

Le Maire, Claude SOMAGLINO

